

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) – Convention d'adhésion pour l'année 2023

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la Ville souhaite adhérer à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise – I.F.A.C., dont le siège social est situé 3 allée Hector Berlioz à Franconville (95130) qui agit dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

DECIDE

DE SIGNER avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise – I.F.A.C., dont le siège social est situé 3, allée Hector Berlioz à Franconville (95130) une convention d'adhésion pour l'année 2023, pour un montant TTC de 150 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 2 juin 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT